

## Mémoire du Club de canot-camping l'Aviron



### Projet de dérivation de la rivière Manouane par Hydro-Québec

Présenté à la  
**Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Club de canot-camping l'Aviron**

Jun 2001

**Table des matières**

Table des matières .....	1
Présentation.....	2
Activité .....	2
Cadre de pratique de l'activité .....	3
Rivière Manouane.....	3
Impact du projet.....	3
Un développement à la pièce .....	4
Un parcours de grande valeur .....	5
Débit réservé .....	6
Conclusion.....	6

### ***Présentation***

Fondé en 1990, le Club de canot-camping l'Aviron est un organisme sans but lucratif affilié à la Fédération Québécoise du Canot et du Kayak. Le club a pour objectif d'organiser des activités de canotage sur les lacs et les rivières de façon sécuritaire, d'offrir de la formation et de promouvoir l'activité du canot-camping. Plus récemment, le club s'est aussi donné comme objectif de voir à la préservation des circuits canotables situés au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Bien que le club soit jeune, certains membres pratiquent cette activité depuis plus de dix ans.

Le club de canot-camping l'Aviron compte une cinquantaine de membres principalement de la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le canotage en eau vive est un loisir qui gagne en popularité et les adeptes de ce sport se font de plus en plus nombreux dans notre région. Ces derniers n'adhèrent pas nécessairement à notre club pour la pratique de leur activité.

### ***Activité***

Le club élabore à chaque année un calendrier estival de parcours de rivières canotables de un ou plusieurs jours. Les rivières ciblées sont principalement localisées dans la grande région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Également, les membres du club peuvent prévoir entre eux de nombreuses sorties en marge du calendrier officiel des sorties du club.

### ***Cadre de pratique de l'activité***

Les adeptes du canot de rivière recherchent un cadre relativement naturel pour la pratique de leur activité. Ils affectionnent généralement les circuits de rivière au débit soutenu, ponctuée de nombreux rapides et localisés en milieu forestier. Les circuits de un à quatre jours sont les plus populaires.

### ***Rivière Manouane***

La rivière Manouane est connue des membres du club et fréquentée par ceux-ci essentiellement dans sa partie aval située au sud du lac Duhamel. Cette rivière est très accessible aux canoteurs de par sa proximité, un accès routier aisé et un parcours constitué d'eaux vives et de rapides facilement manoeuvrables (rapides de classe R-I et R-II). C'est une rivière fréquentable par les canoteurs durant toute la période estivale (y compris durant la période d'étiage d'été).

De par ces particularités, la rivière Manouane se prête très bien aux activités du club ainsi qu'au tourisme d'aventure de groupe.

### ***Impact du projet***

Selon nous, le projet de dérivation de la rivière Manouane affectera la navigabilité du cours d'eau en aval du lac Duhamel dans les sections de rapides et ce, particulièrement lors de la période d'étiage estival. Le projet privera les adeptes de canot d'une rivière aux eaux vives de par la réduction importante de

son débit et de la vitesse d'écoulement de ses eaux. La rivière, privée de son principal apport d'eau perdra, selon nos critères, tout intérêt. De plus, son cadre naturel et intègre sera passablement altéré.

***Un développement à la pièce***

Nous déplorons ce qui nous apparaît être un développement du territoire à la pièce. Nous sommes convaincus qu'une mise en valeur harmonieuse du territoire implique la prise en considération des multiples usages de nos rivières. Une telle orientation demande du courage et implique des choix. Ces choix n'ont jamais été faits puisque le développement hydroélectrique a préséance sur les autres formes d'utilisation.

Aucune rivière au Québec ne fait actuellement l'objet d'une protection intégrale reconnue sur l'ensemble de son parcours.

Nous croyons que l'adoption d'un plan d'affectation prenant en compte la mise en valeur envisagée de notre patrimoine fluvial s'impose. Ce plan devrait permettre d'identifier les rivières à préserver du développement hydroélectrique et prendre en considération les aspects de conservation, de récréation et de tourisme.

Nous voyons un parallèle entre la liquidation de nos grands massifs forestiers résineux vierges et le harnachement sans retenue annoncé de nos cours d'eau; une absence manifeste de volonté politique favorable à la conservation.

***Un parcours de grande valeur***

Les rivières du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont connues et reconnues à travers tout le continent pour leur beauté, leur intégrité préservée, leur cours souvent tumultueux et leur débit imposant même durant la période d'étiage estival. Les adeptes du canot de rivière reconnaissent la grande valeur des parcours canotables de la région.

Les rivières Manouane, Mistassibi, Mistassini et Ashapmouchouan constituent les dernières grandes rivières de la province offrant des circuits canotables d'intérêt de longue durée, facilement accessibles et relativement intègres.

Il importe, selon nous, d'étudier le projet de détournement de la rivière Manouane dans un cadre plus large de l'impact cumulatif de tous les projets de développement hydroélectrique, passés et futurs, sur notre patrimoine.

Nous trouvons inconciliable le harnachement de nos cours d'eau et l'image de destination de choix pour le tourisme d'aventure en nature que cherche à véhiculer la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Selon nous, la perte irrémédiable d'un parcours de rivière canotable devrait être compenser par la préservation d'un parcours comparable. Nous croyons que nos décideurs doivent s'engager à conserver les rivières d'intérêt encore intègres de la région.

***Débit réservé***

Selon nous, le débit réservé de trois mètres cubes seconde, tel que proposé par le promoteur en aval du barrage principal, est nettement insuffisant pour permettre la préservation de l'intégrité du parcours canotable de la rivière Manouane situé en aval du lac Duhamel.

Nous croyons qu'un débit réservé correspondant au débit d'étiage d'été observé (environ 37 mètres cubes seconde au site du barrage principal) devrait être préservé en période estivale.

***Conclusion***

Nous sommes défavorables au projet de dérivation de la rivière Manouane par Hydro-Québec. Nous sommes perplexes devant les répercussions appréhendées de ce projet sur notre environnement et sur notre patrimoine. Nous croyons que le gain énergétique anticipé par le promoteur ne justifie pas ce projet.